

Envoi : 19/12/2016

Réception par le Préfet : 19/12/2016

Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-11-10-2

**Séance du** vendredi 16 décembre  
2016

**PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE  
DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC  
(HABITATS DE HAUTE ALSACE ET COLMAR HABITAT)**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-5-10-3 du 5 décembre 2013 relative à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale de l'Habitat,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 18 novembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les aides à la réhabilitation thermique pour un montant total de 369 600 € accordées à HABITATS DE HAUTE-ALSACE au titre de la rénovation thermique de :
  - 88 logements sis rue du Réservoir, rue de l'Industrie à GUEBWILLER pour une subvention de 290 400 €, soit 3 300 € au logement ; précise que la subvention sera versée en deux fois, soit un acompte fixe de 50 % dès fourniture des justificatifs équivalents et le solde à la fin de l'opération ;
  - 24 logements sis 2 à 6 rue Blanchard à HUNINGUE pour une subvention de 79 200 €, soit 3 300 € au logement ; précise que la subvention sera versée sera versée en une seule fois à la fin de l'opération.

à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163.

- approuve les aides à la réhabilitation thermique pour un montant total de 396 900 € accordées à COLMAR HABITAT au titre de la rénovation thermique de :
  - 90 logements sis 1 à 11 rue Schlessler à COLMAR pour une subvention de 238 500 €, soit 2 650 € au logement ; précise que la subvention sera versée en deux fois, soit un acompte fixe de 50 % dès fourniture des justificatifs équivalents et le solde à la fin de l'opération ;
  - 48 logements sis rue de la Treille, rue du Muscat à COLMAR pour une subvention de 158 400 €, soit 3 300 € au logement ; précise que la subvention sera versée sera versée en une seule fois à la fin de l'opération.

à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20423.

- approuve les termes des conventions, jointes en annexe, à conclure avec HABITATS DE HAUTE-ALSACE et COLMAR HABITAT, fixant notamment le montant de la subvention départementale, ses modalités de versement et l'objectif d'économie d'énergie pour chacune des opérations de réhabilitation thermique listées ci-dessus ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer ces conventions.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité